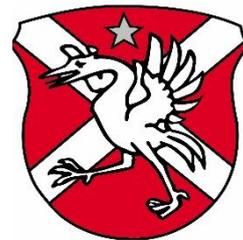


**COMMUNE DE
GRANDVILLARD**



Bulletin d'information

numéro 82 – avril 2018



Table des matières

1. **Le mot du syndic**
2. **Bureau communal**
 - Heures d'ouverture du Bureau communal
 - Fermetures annuelles du Bureau communal
3. **Personnel communal**
 - Damien Berset, nouveau collaborateur au Service forestier et de l'édilité
4. **Convocation à l'assemblée communale du mercredi 2 mai 2018**
5. **Comptes 2017**
6. **Présentation du plan financier**
7. **Réfection du pont sur la Taouna (Route de Lessoc)**
8. **Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)" - approbation des statuts**
9. **Ligues de santé du canton de Fribourg**
10. **Proches aidants**
11. **Réduction des primes d'assurance-maladie 2018**
12. **Stages Agriviva 2018**
13. **Gestion des déchets**
 - Campagne anti-déjections canines
 - Capsules en aluminium "Nespresso"
14. **Police du feu**
 - Commission locale du feu
 - Local du feu
 - Annonces de feu - Avis aux propriétaires, entrepreneurs et personnel forestiers
15. **Stationnement de voitures sans plaques d'immatriculation**
16. **Le coin des sociétés locales et des manifestations**
 - La Balade Gourmande de l'Intyamou - 2e édition
 - Le Marchés des Artisans
 - Société de tir Bas-Intyamou - Tirs obligatoires 2018
 - Concert annuel du chœur d'enfants "Les Zygomatiques"
 - Concert du chœur mixte de Grandvillard
 - Echo du Vanil-Noir - 90e anniversaire
 - Journée récréative pour les aînés
17. **Transports publics**
 - Horaire de la ligne de bus Bulle/gare - Grandvillard/village
 - Travaux
 - Cartes journalières "commune"
18. **Détente en forêt - Mode d'emploi et concours**

1. Le mot du syndic

Chères citoyennes, chers citoyens, chers habitants de Grandvillard,

Vivement le printemps que nous puissions définitivement fermer la porte de l'hiver 2017/18, qui a été long, enneigé, parfois très froid et peu ensoleillé. Dans ces conditions plutôt rudes, notre service de déneigement a été souvent sollicité. J'en profite pour relever l'engagement exemplaire de l'équipe qui a rendu praticables nos routes et autres places publiques pour que la plupart des habitants puissent se rendre à leur travail. Nos "gens d'hiver" ont réalisé des prestations de premier ordre grâce aux engins très performants de la commune: tracteurs, lames et saleuse de dernière génération.

Le Conseil communal a pris position sur le projet du plan directeur cantonal (PDCant), un dossier de quelques 600 pages qui définit le développement du canton ces 15 à 20 prochaines années. Ce document fournit le cadre de la planification communale et régionale. Il vise à coordonner toutes les activités qui ont un effet sur le territoire; tous les services de l'administration doivent en tenir compte. Les conditions posées par le PDCant ne permettront pas d'agrandir les zones à bâtir et les zones d'activité de Grandvillard et de l'Intyamou. Ces restrictions n'empêcheront cependant pas notre village de poursuivre son évolution de manière harmonieuse. Les parcelles constructibles présentent encore un joli potentiel et les fermes désaffectées offrent un défi intéressant à leurs propriétaires et au patrimoine villageois. De belles réalisations sont déjà sous toit, d'autres sont à venir.

Notre plan d'aménagement local (PAL) est encore en consultation auprès des services de l'Etat: un vice de forme dans le traitement d'une opposition entraînera une enquête complémentaire.

Un temps de réflexion supplémentaire et une étude plus approfondie devraient aboutir au regroupement des cercles scolaires de Bas-Intyamou-Grandvillard et de Haut-Intyamou à l'horizon de la rentrée 2019. Dans cet important dossier, l'optimisation de la scolarité des enfants est la priorité de l'autorité communale.

Le Conseil craint que la route d'Estavannens élargie dernièrement incitera certains automobilistes à rouler au-delà des limitations de vitesse. Prenez garde! Pour des raisons de sécurité, des contrôles de vitesse seront organisés par la police. Vous voici d'ores et déjà avertis!

La rénovation du bâtiment "Les Lières 52" (abri bus /WC publics) est, entre autres, au programme des travaux significatifs de cette année. La toiture côté sud sera remise à neuf. La façade est, dont le pignon sera recouvert de tavillons, prendra une allure touristique. A découvrir d'ici fin mai!

Afin de combler l'espace vide laissé par les dernières désaffectations de tombes, un parterre fleuri sera aménagé au cimetière.

Mais la vie d'un village ne se limite pas à son territoire et à ses besoins structurels. Il se passe toujours quelque chose chez nous. Les nombreuses sociétés locales et les belles animations qu'elles proposent font naître et entretiennent les liens sociaux entre les habitants. L'envie de s'engager lors de manifestations est contagieuse et elle crée de l'émulation. Chacune et chacun a à cœur de participer à l'un ou l'autre événement et à mettre la main à la pâte, dans la mesure de ses moyens.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie toutes et tous de votre engagement et vous encourage à poursuivre sur cette voie en 2018. Nous pourrions ainsi maintenir l'esprit villageois qui fait la renommée de Grandvillard. Je vous souhaite un printemps fleuri et un bel été.

Daniel Raboud, syndic

2. Bureau communal

Heures d'ouverture du Bureau communal

Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	08h30-11h30	14h00-17h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	Fermé	14h00-17h00
Vendredi	08h30-11h30	Fermé



Fermetures annuelles du Bureau communal

- **Vacances de Pâques:** du vendredi 30 mars au lundi 9 avril 2018 inclus
- **Vacances d'été:** du lundi 30 juillet au lundi 13 août 2018 inclus
- **Vacances de Noël:** du lundi 24 décembre 2018 au lundi 7 janvier 2019 inclus

Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons d'anticiper vos demandes au Bureau communal.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11.



3. Personnel communal

Nouveau collaborateur au Service forestier et de l'édilité



Depuis le 1er janvier 2018, M. Damien Berset, époux de Nicole, domicilié à Grandvillard, a débuté ses activités au sein de notre équipe forestière et édilité en qualité de forestier-bûcheron au taux de 100%

M. Berset a, en premier lieu, entrepris une formation de forestier-bûcheron auprès de la Commune de Gruyères, puis a exercé ce métier en tant que professionnel auprès des Communes de Gruyères, Neirivue et Courtepin.

Il a ensuite entrepris une nouvelle formation, celle de charpentier auprès de Jolliet Construction Bois SA, à Montbovon. Il resta fidèle à cette entreprise pendant quelques 15 années.

Désireux de changer de cap professionnel, M. Berset s'intéressa au poste laissé vacant en début d'année par M. Valentin Demierre.

Persuadés que M. Berset saura mettre ses compétences, son expérience professionnelle et sa polyvalence dans les domaines spécifiques d'une commune telle que la nôtre, nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue au sein du personnel communal.

Au nom du conseil communal
Daniel Raboud, syndic

4. Convocation à l'assemblée communale du mercredi 2 mai 2018

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le:

**mercredi 2 mai 2018, à 20h00
à la Salle communale de Grandvillard**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 29 novembre 2017 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Comptes 2017 (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
 - 2.2. Compte des investissements
 - a) rapport de l'organe de révision
 - b) préavis de la commission financière
 - c) approbation
3. Présentation du plan financier
4. Réfection du Pont de la Taouna
5. Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)" - approbation des statuts (ils ne seront pas lus; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
6. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL



5. Comptes 2017

En application des articles 10 lit. b) et 95 de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ainsi que des articles 55 et 56 du règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de ladite loi, les comptes 2017 ont été contrôlés par l'organe de révision et présentés à la commission financière. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée communale du mercredi 2 mai 2018.

Vous trouverez, ci-après, un résumé du bilan et des comptes précités.

Commune de Grandvillard

COMPTES DE BILAN 2017

Date 15.03.2018 /Page 1

		Réserve au 31.12.2016	M o u v e m e n t s		Réserve au 31.12.2017
			Augmentation	Débit	
1	Actif	5'963'892.62	431'890.15		6'395'782.77
10	Disponibilités	796'823.42	595'775.35		1'392'598.77
11	Avoirs	1'200'891.25	44'626.85		1'245'518.10
12	Placements	593'145.10	96'293.85		689'438.95
13	Transitoire	225'890.80	58'267.60		284'158.40
14	Investissements	2'848'135.05		294'073.50	2'554'061.55
15	Prêts et participations permanentes	299'007.00		69'000.00	230'007.00
2	Passif	5'963'892.62	421'182.35		6'385'074.97
20	Engagements courants	480'441.45		121'006.05	359'435.40
22	Dettes à moyen et long terme	3'917'589.05		369'105.05	3'548'484.00
25	Passifs transitoires	82'437.85	571'293.45		653'731.30
28	Réserves	512'318.10	340'000.00		852'318.10
29	Fortune nette	971'106.17			971'106.17
	Ensemble des actifs	5'963'892.62	431'890.15		6'395'782.77
	Ensemble des passifs	5'963'892.62	421'182.35		6'385'074.97
	Excédent des actifs				10'707.80



Commune de Grandvillard

COMPTES 2017

Date 15.03.2018 /Page 1

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	601'448.85	239'055.75	580'796	214'970	567'574.35	217'735.25
1 ORDRE PUBLIC	62'290.75	60'097.80	57'652	59'000	123'541.05	128'379.55
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'180'476.55	328'504.35	1'208'861	327'240	1'155'972.40	331'271.35
3 CULTURE ET LOISIRS	124'796.90	232.70	126'488	200	112'207.40	232.70
4 SANTE	244'132.10	2'691.00	258'475	6'000	244'460.05	9'076.05
5 AFFAIRES SOCIALES	449'515.05	0.00	448'575	4'000	442'079.60	3'220.00
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	258'595.05	56'688.15	264'875	58'600	214'541.30	48'955.60
7 PROTECTION + AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	432'946.35	364'658.30	409'062	337'523	487'596.95	383'912.10
8 ECONOMIE	652'772.50	665'919.40	613'556	624'500	557'563.40	575'523.21
9 FINANCES ET IMPOTS	1'346'145.05	3'645'979.50	574'263	2'914'827	1'294'212.00	3'507'212.35
Total des charges	5'353'119.15		4'542'603		5'199'748.50	
Total des revenus		5'363'826.95		4'546'860		5'205'518.16
Excédent de revenus	10'707.80		4'257		5'769.66	

INVESTISSEMENTS 2017

Compte	Libellé	Dépense adoptée par l'assemblée communale du	Budget 2017	Crédit voté	Charges 2017	Produits 2017	Coût final des investissements	Total intermédiaire des investissements en cours
290	Administration scolaire, Grandvillard							
290.503.00	Construction et rénovations bâtiments scolaires	07.12.2016	75'800.00	75'800.00	78'063.45		78'063.45	
620	Approvisionnement en eau							
620.501.10	Réfection Route des la Gare et Chemin de la Prairie	07.12.2016	37'300.00	37'300.00	48'196.30		48'196.30	
700	Approvisionnement en eau							
700.501.06	Bouclage conduites d'eau	03.05.2017	75'000.00	75'000.00	70'324.65		59'576.85	
700.661.00	Subventions ECAB	03.05.2017	11'813.00	11'813.00		10'747.80		
700.610.00	Taxe des raccordements					1'600.00		
710	Protection des eaux							
710.610.00	Taxes de raccordement					7'878.40		
760	Lutte contre la pollution de l'environn.							
760.500.00	Investigation des sites pollués	03.12.2014		26'000.00				30'490.60

Les pages précédentes contiennent un résumé du bilan, les totaux des comptes de fonctionnement comparés au budget et aux comptes 2017 ainsi que les investissements. Toutefois, nous tenons à vous donner quelques explications complémentaires.

Compte d'investissement

Total des investissements: CHF 398'361.60

Total des produits d'investissement: CHF 417'027.10

Excédent de revenus: CHF 18'665.50

Compte de fonctionnement

Administration

Les coûts liés à ce chapitre sont supérieurs au budget. Ils s'expliquent par le changement de secrétaire communale, sa formation durant deux mois complets et la charge de travail de l'administration.

Ordre public

Ce chapitre présente un excédent de charges par rapport au budget. Cette différence s'explique par l'engagement du corps de sapeurs-pompiers de Bas-Intyamont lors de l'incendie de Villars-sous-Mont en janvier 2017.

Enseignement et formation

De manière générale, les coûts de l'enseignement et de la formation sont moins élevés que budgétisés. Les coûts de la rénovation des portes d'entrée du bâtiment scolaire sont en grande partie intégrés dans les comptes d'investissement. C'est pourquoi les frais d'entretien sont moins élevés que prévus. De plus, la participation aux frais du cercle scolaire est inférieure au budget. L'accueil extrascolaire étant peu fréquenté par les enfants domiciliés à Grandvillard, les coûts sont également inférieurs au budget. De plus, la participation aux frais du cercle scolaire est inférieure au budget, ce qui est également le cas pour l'accueil extrascolaire.

Culture et loisirs

Ce chapitre est conforme au budget. Il faut relever la baisse de participation aux dépenses du conservatoire et une augmentation des dépenses pour l'achat de fleurs. En effet, à l'occasion du 35ème Giron des musiques, les fontaines et les parterres de fleurs ont été spécialement fleuris pour l'événement.

Santé et affaires sociales

Les coûts de la santé présentent des charges moins importantes que dans le budget. Pour les affaires sociales les charges sont identiques au budget. Dans ces deux chapitres, la majorité des montants découle des budgets cantonaux et régionaux.

Transports et communications

Les charges sont inférieures au budget et les revenus sont identiques. Un montant de CHF 2'500.- a été provisionné pour la sécurité routière.

Protection et aménagement de l'environnement

Ce chapitre présente des charges et des revenus supérieurs au budget. Les dégâts causés par l'orage du 18 août 2017 et des frais supplémentaires d'entretien au réservoir en sont la raison principale. Les travaux d'entretien des endiguements ont été financés par des fonds propres.

Économie

Dans le cadre d'un projet sylvicole, sur les Communes de Bas-Intyamont et de Grandvillard, des subventions nous ont été octroyées. Ceci permet de dégager un bénéfice d'environ CHF 10'000.- dans le chapitre des forêts communales.

Finances et impôts

Le total des impôts perçus en 2017 s'élève à CHF 2'554'957.30, soit une augmentation de CHF 300'957.30 par rapport au budget. Ceci s'explique par une estimation prudente (lors de l'estimation du budget) et une adaptation d'impôts sur les années antérieures à 2016.

Les amortissements obligatoires représentent un montant de CHF 235'107.00 et les amortissements supplémentaires un montant de CHF 370'551.90, c'est-à-dire CHF 346'089.30 suite aux ventes de parcelles du Saudillet et CHF 24'462.60 pour le chapitre "Protection des eaux".

Dans ce chapitre, deux montants sont provisionnés: CHF 22'000.- pour la réfection d'une partie des fenêtres du bâtiment administratif et CHF 4'500.- pour l'achat de machines pour l'édilité.

Réserves

Cette année, le conseil communal a opté pour la création de réserves liées à la réalisation de travaux d'entretien au cours des prochaines années pour un montant total de CHF 340'000.-.

- Routes: CHF 200'000.-
- Eau potable et eaux usées: CHF 100'000.-
- Endiguements: CHF 40'000.-

Total des charges: CHF 5'353'119.15

Total des revenus: CHF 5'363'826.95

Excédent de revenus: CHF 10'707.80



6. Présentation du plan financier

En application des articles 86d de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et 43c du règlement d'exécution du 28 décembre 1981, le conseil communal a l'obligation d'adopter un plan financier. Ce plan a été établi et transmis à la commission financière pour préavis.

Dans le cadre de la planification financière, il s'agit d'effectuer une projection, dans les cinq ans, des dépenses et des recettes, afin de déterminer si l'évolution financière de la commune est soutenable et si elle permet les investissements envisagés.

En vertu de l'article 10, al. 1, lit. r) LCo, l'assemblée communale prendra acte dudit plan financier et de ses mises à jour.



7. Réfection du pont sur la Taouna (Route de Lessoc)

Durant l'hiver 2017/2018, un véhicule a causé des dégâts à la barrière du pont sur la Taouna, côté aval. Suite à cet incident, le conseil s'est consulté afin de vous présenter un projet d'élargissement du pont avec:

- ajout d'un trottoir avec prolongation en direction de l'école jusqu'au passage pour piétons existant;
- remplacement de la barrière et déplacement contre la murette extérieure (barrière identique à celle posée sur le pont de la Sarine).

Ces aménagements augmenteront sensiblement le niveau de sécurité pour les piétons empruntant le pont et les enfants se rendant à l'école.

Un bureau d'ingénieurs a été consulté afin d'évaluer la faisabilité des travaux susmentionnés et les demandes d'autorisation liées.

Le conseil vous présentera le projet lors de l'assemblée communale du mercredi 2 mai 2018.



8. Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)" approbation des statuts

Le Conseil communal soumet à l'assemblée communale du mercredi 2 mai 2018, pour approbation, en vue d'entériner l'adhésion à la nouvelle association de communes, les statuts de l'Association de communes "Ambulances Sud Fribourgeois (ASF)".

Lesdits statuts ne seront pas lus; ils sont disponibles pour consultation au Bureau communal et sur le site internet de la commune en suivant le lien <https://grandvillard.ch/assemblee-communale/>.



9. Ligues de santé du canton de Fribourg

Les différentes ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans leurs lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.

Les ligues de santé du canton de Fribourg

Route St-Nicolas-de-Flüe - Case postale 96 - 1705 Fribourg

www.liguessante-fr.ch - info@liguessante-fr.ch - Tél 026 426 02 66



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs
- 026 426 02 90 - info@liguecancer-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention
- 026 426 02 80 - info@diabetefribourg.ch - www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention
- 026 426 02 70 - info@liguepulmonaire-fr.ch - www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein
- 026 425 54 00 - depistage@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels
- 026 426 00 00 - voltigo@liguessante-fr.ch - www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme: Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité
- 026 426 02 66 - info@liguessante-fr.ch - www.liguessante-fr.ch

10. Proches aidants

Que veut dire être un(e) proche aidant(e) ?

Etre proche aidant, c'est offrir un soutien à une personne de son entourage qui est atteinte dans sa santé ou dans son autonomie. On estime que c'est une personne sur sept (14% de la population) qui reçoit une aide informelle de la part de ses proches, souvent des conjoints et des enfants, parmi eux principalement des femmes, parfois des voisins ou amis.

Que font les proches aidants?

- Vous vous occupez régulièrement de votre parent âgé, d'une voisine atteinte dans son autonomie, d'un enfant gravement malade?
- Vous conduisez régulièrement votre parent malade à ses rendez-vous médicaux?
- Vous aidez régulièrement une personne atteinte dans sa santé et son autonomie pour les tâches ménagères et les affaires administratives?
- Vous faites régulièrement les commissions pour un membre de votre famille, un ami ou un voisin, ayant besoin d'aide?

Alors vous êtes concernés!

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) est consciente que, par leur engagement, ces personnes fournissent un travail essentiel pour la société. Elle veille ainsi à intégrer dans ses divers concepts ou programmes des mesures de soutien aux proches-aidants, alliant information et actions concrètes.

Le canton de Fribourg a d'ailleurs été le premier canton suisse, en 1990, à reconnaître l'engagement des proches aidants en offrant une indemnité forfaitaire de CHF 15.- à CHF 25.- par jour pour la prise en charge d'un proche.

En Gruyère, un proche aidant concerné par le versement d'une indemnité forfaitaire doit s'adresser au Réseau Santé Social de la Gruyère (RSSG), à Bulle, au No 026 919 00 19.

La demande d'octroi de l'indemnité forfaitaire doit être adressée par écrit à la commission de district par la personne impotente, ses parents ou ses proches. Dès la réception du formulaire au RSSG, il y aura un délai de soixante jours d'attente jusqu'à ce que la demande soit examinée conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce délai passé, Madame Françoise Seydoux prendra contact avec la personne aidant(e) et un(e) infirmier(ère) du Service d'aide et de soins à domicile procédera à l'évaluation de la situation et établira une attestation de l'impotence de la personne pour laquelle l'aide est requise.

Cette évaluation permettra alors à la Commission de district de prendre une décision.

Si la décision de la Commission devait être positive, elle prendrait effet soixante jours après la réception de la demande d'octroi, selon la teneur de l'article 12 alinéa 2 du Règlement du 10 avril 2008 concernant l'octroi d'une indemnité forfaitaire pour l'aide et les soins à domicile.

L'engagement des proches aidants est essentiel pour de nombreuses personnes fragilisées et leur contribution est indispensable à la société. Cependant, leurs activités restent encore peu visibles et les proches aidants doivent faire face à de nombreuses difficultés telles que l'épuisement, l'isolement, le manque de reconnaissance et de soutien ou la conciliation avec le travail.

PA-F (Proches aidants - Fribourg)

est une association bilingue à but non lucratif qui vise à reconnaître et promouvoir le rôle des proches aidants dans le canton de Fribourg.

Créée à Fribourg le 6 janvier 2015, PA-F souhaite leur apporter du soutien afin qu'ils puissent poursuivre leur rôle tout en étant mieux reconnus et mieux soutenus par la société en général et par les différents acteurs du système social et sanitaire.

Aussi, diverses associations et institutions apportent également leur soutien aux proches aidants, via des groupes de parole, des cours ou encore des prestations de relève.

Le but du site ci-dessous est d'offrir une plate-forme d'information sur ce qui existe dans le canton de Fribourg et sur les projets politiques cantonaux qui traitent de cette problématique.

<http://www.pa-f.ch/fr>

PA-F s'adresse à tous les proches aidants du canton de Fribourg, toute situation confondue (maladie, handicap, vieillesse), et vise à être une association à la fois pour les proches aidants, par les proches aidants et avec les proches aidants.

Mission

PA-F a pour but de:

- promouvoir l'entraide entre les proches aidants;
- donner une voix aux proches aidants;
- rassembler et diffuser les informations concernant les services et les aides disponibles dans le canton de Fribourg et ailleurs;
- valoriser le rôle de partenaires de soins des proches aidants;
- sensibiliser les professionnels, les institutions, les entreprises et le grand public au rôle et aux besoins des proches aidants;
- identifier et reconnaître les besoins des proches aidants et les soutenir dans leur rôle;
- réunir les prestataires actifs autour de cette question au niveau cantonal.



11. Réduction des primes d'assurance-maladie 2018

Les assurés ou les familles dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites ci-après ont droit à une réduction de primes (le cas échéant, également pour leur conjoint et leur(s) enfant(s) à charge) :

	Célibataire/ Divorcé(e) Veuf(ve) / Séparé(e)	Couple marié
Sans enfant à charge	Fr. 36'000.--	Fr. 58'400.--
1 enfant à charge	Fr. 57'400.--	Fr. 72'400.--
2 enfants à charge	Fr. 71'400.--	Fr. 86'400.--
3 enfants à charge	Fr. 85'400.--	Fr. 100'400.--
4 enfants à charge	Fr. 99'400.--	Fr. 114'400.--
5 enfants à charge	Fr. 113'400.--	Fr. 128'400.--
6 enfants à charge	Fr. 127'400.--	Fr. 142'400.--

Vous trouverez le mémento et le formulaire concernant la réduction des primes d'assurance maladie 2018 sur notre site internet à l'adresse suivante:

<https://grandvillard.ch/reduction-des-primes-a-lassurance-maladie-pour-lannee-2018/>

12. Stages Agriviva 2018

EXPÉRIMENTER

S'INVESTIR

RENCONTRER

EXPÉRIMENTER

Agriviva constate que tout le monde y gagne en expérience!

Fiers d'avoir relevé le défi de travailler sur une exploitation agricole, les jeunes gardent de bons souvenirs des rencontres avec les agriculteurs, la nature et les animaux. Quant aux familles paysannes, elles expérimentent la transmission de leur savoir-faire et facilitent la découverte de l'agriculture.

Vous avez entre 14 et 25 ans? Voulez-vous vivre des nouvelles expériences en allant travailler sur une ferme pendant 2 à 8 semaines? N'hésitez pas - contactez-nous! www.agriviva.ch

AGRI VIVA

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES. www.agriculteurs.ch

www.agriviva.ch

L'association "Agriviva" organise et coordonne des stages pour jeunes de 14 à 25 ans sur des exploitations agricoles.

Vivre dans une famille paysanne permet des échanges culturels et constitue pour les jeunes un mélange de formation, de loisirs utiles, d'aide, d'expérience et de découvertes.

Les places de stage disponibles sont affichées sur le site www.agriviva.ch.

13. Gestion des déchets

Campagne anti-déjections canines



Lorsque les températures remontent et que les jours rallongent, les gens et les animaux retrouvent le plaisir de fréquenter les parcs aménagés, les forêts et les prairies. Les résidus non ramassés de nos amis à quatre pattes peuvent rapidement troubler la joie de telles excursions. Non seulement les crottes de chien laissées sur place dérangent le regard et sont extrêmement agaçantes pour la personne qui marche dessus, mais elles souillent de surcroît les prairies de nos animaux de rendement.

Capsules de thé et café "Nespresso" en aluminium

Ces capsules sont recyclées. Chacun voudra bien les déposer à la Déchetterie intercommunale des Auges dans le conteneur "Nespresso".



14. Police du feu

Commission locale du feu

Conseiller communal, président

M. Antoine Castella

Conseiller communal, membre

M. Alain Saudan

Membres (hors conseil)

M. Marc Beaud

(M. Samuel Currat: démissionnaire)



Local du feu - Déchetterie intercommunale

Les accès au local du feu doivent impérativement rester libres pour permettre l'intervention des véhicules des pompiers. Le secteur devant le Service forestier est également à laisser libre car ces véhicules sont aussi utilisés pour des situations d'urgence. Une signalisation indique clairement ces interdictions.

Le conseil communal tient impérativement à ce que ces interdictions soient respectées.

Annonces de feu - Avis aux propriétaires, entrepreneurs et personnel forestiers



L'incinération de déchets verts est interdite en forêt (art. 26a et 26b OPair). Dans des situations exceptionnelles comme par exemple la lutte contre le bostryche, le Service des forêts et de la faune (SFF) peut délivrer des autorisations spéciales pour l'incinération des rémanents de coupe. A noter que, s'agissant d'une affaire de police forestière, seul le SFF a la compétence de délivrer une telle autorisation.

Souvent des feux allumés en forêt sans information préalable des instances concernées, et laissés parfois sans surveillance, sont annoncés au numéro d'urgence 118 par des promeneurs inquiets et bien intentionnés, ce qui provoque la mobilisation des sapeurs-pompiers et de la Police cantonale. De telles interventions provoquent des frais qu'il serait facile d'éviter.

Une annonce préalable de chaque feu est obligatoire ! Avant l'allumage, l'accord formel doit être donné par le forestier de triage responsable. En cas de désaccord, aucun feu ne peut avoir lieu.

Pour vos annonces de feu, nous vous prions de prendre contact directement avec M. Alex Beaud au 079 435 11 50.

15. Stationnement de véhicules

Nous vous rappelons que stationner sur la voie publique ou sur une place de parc un véhicule dépourvu des plaques de contrôle est prescrit (OCR).

-  **Art. 20 Parcage dans des cas particuliers**

(art. 37, al. 2, LCR)

¹ Les véhicules dépourvus des plaques de contrôle prescrites ne doivent pas stationner sur les places de parc ou voies publiques; sont exceptées les places de parc accessibles au public qui appartiennent à des particuliers lorsque ceux-ci autorisent le stationnement. L'autorité compétente peut accorder des exceptions dans des cas spéciaux.¹

-  **Art. 96**

Celui qui aura violé une prescription de la présente ordonnance sera puni de l'amende¹ si aucune autre disposition pénale n'est applicable.

¹ Nouvelle expression selon le ch. I de l'O du 28 mars 2007, en vigueur depuis le 1^{er} juil. 2007 (RO 2007 2101).

L'abandon d'épaves de véhicules ou de véhicules en état de marche sur le domaine public (routes, etc.) ou sur un fonds privé peut être régi, en droit public, par plusieurs législations cantonales, mais principalement:

- la législation sur les eaux;
- la législation sur la gestion des déchets;
- la législation sur le domaine public;
- la législation sur les routes;
- la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions.

(source: Notice - évacuation d'épaves et des véhicules abandonnés, juillet 2013, Etat de Fribourg)



16. Le coin des sociétés locales et des manifestations

Balade Gourmande

Samedi 23 juin 2018

Organisé par la Société Développement Intyamon
Départ à Villars-sous-Mont dès 9h 00
Dégustation des produits locaux
Animations surprises sur le parcours

Renseignements et Inscriptions sur le site:

www.intyamon-gourmand.ch

ou par téléphone au:

079/ 270 71 78





*"Venez fêter avec nous les 10 ans du Marché des Artisans.
Apéritif villageois offert à 11h00 à la pinte de la SIV.
Au plaisir de vous y retrouver."*

Estelle Gouraud, présidente de la SIV Grandvillard



Tirs obligatoires 2018 - Stand de tir de Grandvillard

- le samedi 14 avril 2018 – 13h30 – 16h30
- le samedi 16 juin 2018 – 13h30 – 16h30

Attention: Fermeture du bureau (pour la remise des feuilles) **30 minutes avant la fin des tirs.**

Chaque tireur se munira de **ses livrets de performances et de service, de ses PAMIR, d'une pièce d'identité, de son arme avec trousse de nettoyage ainsi que des adresses autocollantes reçues par la poste.**

Remarques: Les militaires licenciés de l'armée en 2018 ne sont pas astreints au tir cette année-là.

Licenciements en 2018: sdt et sof 1984, ainsi que 1985 à 1988 qui ont rempli leurs obligations militaires. Ceux qui accomplissent leurs obligations durant le deuxième semestre ne seront libérés que l'année suivante, ils sont donc astreints au tir 2018.

Le militaire qui désire garder son arme doit effectuer au moins deux programmes fédéraux (tirs obligatoires ou tir en campagne) durant les trois dernières années. Ceux-là doivent être inscrits dans le livret de performances.



Le Tir en campagne 2018 aura lieu à Neirivue les 8, 9 et 10 juin 2018.

Les entraînements sont possibles au Stand de tir de Grandvillard le jeudi et le samedi de la semaine précédente.



**CONCERT ANNUEL DU
CHOEUR D'ENFANTS
« LES ZYGOMATIQUES »**

Samedi 23 juin 2018
Eglise de Grandvillard, à 20h15

Direction : Sophie Gapany

ENTREE LIBRE



Concert Chœur mixte de Grandvillard

Direction: Francis Delacombaz

Dimanche 6 mai 2018 - 17h00

Eglise de Grandvillard

1^{ère} partie: chants à la Vierge

2^{ème} partie: chants musiques sacrées

3^{ème} partie: chants profanes

Accompagnement: orgue et cuivre

Entrée libre - collecte



Au 19^{ème} siècle déjà, Grandvillard avait une société de chant et une société de musique. Une notice, propriété du Musée gruérien, nous apprend qu'une société de musique exista de 1850 à 1876.

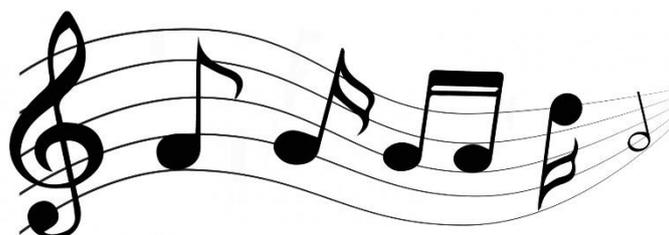
En 1898, Marc Borcard et Marc Currat bataillèrent ferme pour fonder à nouveau une société de musique. Le cœur gros, ils s'inclinèrent devant l'échec.

En 1928, Béat Borcard avec sept de ses amis reprit l'idée de son père. Le charme de la fête des musiques gruériennes aidant, ils décidèrent de fonder une société de musique sous le nom de "L'Echo du Vanil-Noir" à l'Auberge de l'Agneau de Grandvillard. Le 17 juillet de la même année, dix-huit personnes ont ratifié la décision des sept initiateurs lors d'une assemblée et forment un comité. Et c'est parti, en avant la musique!

En cette année 2018, la société l'Echo du Vanil-Noir fête ainsi son **90^e anniversaire**.

Pour marquer ce jubilé, notre société de musique organise un concert annuel particulier qui aura lieu à la **halle de gym militaire de Grandvillard les vendredi 20 et samedi 21 avril 2018 à 20h15**.

Ces deux soirées seront placées sous le thème des dessins animés. Après une première partie de concert traditionnelle, les musiciennes et les musiciens de l'Echo du Vanil-Noir interpréteront plusieurs grands classiques des dessins animés, dont le Roi Lion, Toy Story et la Reine des Neiges. Afin de vous plonger ou replonger dans ces différents univers, des extraits vidéo seront projetés sur grand écran.



**"Nous vous attendons nombreux, petits et grands
pour venir célébrer comme il se doit
le 90^e anniversaire de l'Echo du Vanil-Noir!"**

Journée récréative pour les aînés



Comme annoncé lors du repas du mois de janvier, la journée récréative pour les aînés aura lieu le:

mercredi 25 juillet 2018

En temps utile, les personnes concernées par cette sortie recevront un courrier, mais n'oubliez pas de déjà réserver la date.


Chut
surprise

Suzanne Cosandey

17. Transports publics

Horaire de la ligne de bus Bulle/gare - Grandvillard/village

20.264 Bulle–Estavannens–Grandvillard ☺

Lundi–Vendredi sauf fêtes générales

→		6 23	7 23	11 23	15 23	16 23	17 23	18 23
Romont 254 RE		6 23	7 23	11 23	15 23	16 23	17 23	18 23
Bulle	○	6 41	7 41	11 41	15 41	16 41	17 41	18 41
Bulle, gare		26401	26403	26405	26407	26409	26411	26413
La Tour-de-Trême, Centre		5 49	6 49	7 49	11 49	15 54	16 49	17 49
La Tour-de-Trême, Le Cloalet		5 54	6 54	7 54	11 54	15 59	16 54	17 54
Epagny, village		5 55	6 55	7 55	11 55	16 00	16 55	17 55
Enney, zone d'activités		5 57	6 57	7 57	11 57	16 02	16 57	17 57
Estavannens, Dessous		6 00	7 00	8 00	12 00	16 05	17 00	18 00
Grandvillard, Lormo		6 02	7 02	8 02	12 02	16 07	17 02	18 02
Grandvillard, village	○	6 06	7 06	8 06	12 06	16 11	17 06	18 06
Romont 254 RE		6 11	7 11	8 11	12 11	16 16	17 11	18 11
←		26402	26404	26406	26408	26410	26412	26414
Grandvillard, village		6 15	7 15	8 15	12 45	16 17	17 15	18 15
Grandvillard, Lormo		6 16	7 16	8 16	12 46	16 18	17 16	18 16
Estavannens, Dessous		6 21	7 21	8 21	12 51	16 23	17 21	18 21
Enney, zone d'activités		6 24	7 24	8 24	12 54	16 26	17 24	18 24
Epagny, village		6 27	7 27	8 27	12 57	16 29	17 27	18 27
La Tour-de-Trême, Le Cloalet		6 29	7 29	8 29	12 59	16 31	17 29	18 29
La Tour-de-Trême, Centre		6 31	7 31	8 31	13 01	16 33	17 31	18 31
Bulle, gare	○	6 41	7 41	8 41	13 11	16 43	17 41	18 41
Bulle		6 50	7 50	8 50	13 20	16 50	17 50	18 50
Romont 254 RE	○	7 07	8 07	9 07	13 37	17 07	18 07	19 07

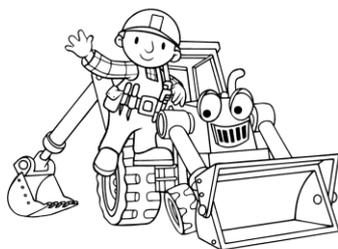
Ordre des arrêts:

Bulle: gare, St-Denis
La Tour-de-Trême: Centre, Le Cloalet
Epagny: Motel, village
Enney: zone d'activités
Estavannens: Dessous, Dessous
Grandvillard: Lormo, village

Bus de nuit voir 20.266

Toutes les courses
 ☎ 026 35 10 200

TPF, 1701 Fribourg
 Centrale ☎ 026 35 10 200
 www.tpf.ch
 service.clients@tpf.ch



Travaux

Comme déjà annoncé par les Transports publics fribourgeois (TPF) et le MOB dans un envoi tout-ménage, les **lignes Grandvillard - Montbovon** et **Montbovon - Château d'Oex** seront totalement **interrompues entre le lundi 19 mars et le vendredi 1^{er} juin 2018** pour cause de travaux. Un **service de bus de substitution** assurera le transport des personnes pendant cette période.

Cartes journalières "Commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamon, à Villars-sous-Mont. Le prix est fixé à CHF 45.- par jour et par unité. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et d'autres compagnies de transport.

Réservation par téléphone:

Tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45, au 026 928 44 45.

Disponibilité des billets par date:

Portail AGFlexi: <http://www.sugarcube.ch/agflexi>



18. Détente en forêt - Mode d'emploi



Marche, vélo, course à pied ou simple petit tour pour respirer: la forêt est un espace ouvert à toutes et à tous. Avec le printemps, elle est plus fréquentée. N'oublions pas le respect qu'on lui doit!

En été, la moitié de la population se rend au moins une fois par semaine en forêt, pour y pratiquer la course à pied, le vélo ou simplement pour s'y promener et s'y délasser. C'est ce que montre une enquête de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). La forêt est particulièrement belle au printemps. Le chant des oiseaux, le vert des jeunes pousses, le parfum typique des lieux sont un ressourcement. La plupart des gens se sentent plus détendus lorsqu'ils sont en forêt, révèle encore l'enquête. La forêt remplit donc une importante fonction récréative.

Toute personne est bienvenue en forêt, dont le libre-accès est garanti. Mais cela ne signifie pas qu'on puisse y faire tout et n'importe quoi. En fin de compte, toute forêt a un propriétaire, public ou privé. Et la forêt n'est pas seulement un lieu de récréation, elle a d'autres fonctions à assurer. Elle sert, par exemple, d'habitat à plus de 25000 espèces animales et végétales. Elle joue aussi un rôle important pour la purification et le stockage de l'eau potable. En outre, elle nous protège des dangers naturels, des intempéries, des avalanches et nous fournit du bois.

Que la forêt soit ouverte à tous et en tout temps ne va pas de soi et mérite le respect. En fin de compte, nous sommes ses hôtes et devons nous y comporter comme des invités. Au printemps, les animaux sont accompagnés de leur progéniture et sont très sensibles aux perturbations. La présence d'un chien est une source de stress, perçue comme un danger. Il est donc obligatoire de tenir les chiens en laisse durant toute la saison de mise-bas et de nidification.

Nombre de gens recherchent en forêt le silence, la tranquillité, le délassement, loin du bruit des routes. C'est pourquoi il est interdit de circuler en forêt. Dès que la nuit tombe et jusqu'au matin, une foule d'animaux y trouve refuge. Il est donc important de rester sur les chemins et d'éviter toute lumière intempestive.

La forêt nous offre quantité de présents, certains à emporter. La loi autorise la récolte et la cueillette en quantités raisonnables et à usage personnel de petit bois, de cônes de résineux et, pour autant qu'ils n'appartiennent pas à une espèce protégée, de plantes, de champignons et de baies. Vous pouvez donc y prélever une poignée d'ail des ours pour votre pesto ou un bouquet d'aspérule odorante pour en faire tisanes et sirops.

ForêtSuisse, Association des propriétaires forestiers, vous souhaite de belles heures dans les bois!

Vous avez l'ennui de la forêt? Téléchargez gratuitement sur <http://www.foret.ch/sonneries> des bruits et sonneries sylvestres pour votre smartphone, du chant du coucou au brame du cerf, en passant par le cor de chasse ou le moteur d'une tronçonneuse. C'est surprenant comme du Nino Ferrer!

Concours de mots-croisés "Le printemps en forêt"

Délai de participation (cachet de la poste ou date d'envoi): le 31 mai 2018

Envoyez l'expression mystère par courrier à:

Barbara Studer, Rosenweg 14, 4501 Soleure, ou par courriel à: info@foret.ch



Les prix suivants récompenseront les gagnants, après tirage au sort:

1er prix: CHF 500.- en chèques Reka

2e prix: CHF 100.- en bon d'achat auprès de ForêtShop

3e au 5e prix: un couteau de poche "Victorinox Forester" d'une valeur de CHF 44.- chacun

6e au 10e prix: un livre "Guide des curieux en forêt, d'une valeur de CHF 32.- chacun

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U
1													8								
2	14																9				
3									11												
4															10					4	
5				3																	
6																					
7						12								13							
8																					
9																6					
10										5											1
11	7						2														

**NOS FORÊTS.
UNE RICHESSE
POUR TOUS.
forêt.ch**

La forêt, un espace de

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----

HORIZONTALEMENT : 1. Pour assurer la ... des forêts suisses, on n'y récolte pas plus de bois que le volume qui y croît. Au-delà des barrages et signaux «Coupes de bois», vous mettez votre vie en Petite reine des bois. 2. Descendu bien loin d'ici. Le meilleur moment pour profiter des forêts. Son homme est quelconque. Se dresse sur des têtes blondes. 3. Débarrassé de tout soupçon. Figure dans les cartes. Toutes les forêts ont un propriétaire et nous sommes leurs La forêt est un univers où règnent le ... et la tranquillité. 4. Mesure de surface forestière. Casse la croûte au jardin. Une petite sortie dans la forêt. Il est sage d'en parler. 5. Rendent tout possible. Plus nombreuses dans le pavé. Grande menace sur nos forêts. Garçons d'écurie. 6. Vieille chaussure à traîner. Instrument à cordes. 7. Pose problème à plus d'un étudiant. Carte d'avenir. À moi ! 8. Il suffit d'une tasse pour la boire. Annonce le renouveau. Salles de spectacle. 9. Sou de Bruxelles. Bouchée de poisson. La loi suisse le dit: les forêts sont ... d'accès. Un coup en l'air. 10. On apprécie la forêt pour le bon ... qu'on y respire. Si le chien y est attaché, il sera le bienvenu en forêt. Massif des Alpes suisses. En été, la moitié de la population va au moins un ... par semaine en forêt. 11. Soutenu par une perche. Au premier degré, ils sont germinés. Une des stars de la musique pop anglo-saxonne.

VERTICALEMENT : A. Invitation lancée par la forêt. B. Solo chanté à l'opéra. Pris au piège. C. Bette comme chou. Il mange comme un cochon. D. Se fait mousser dans les pubs. Vieux dieu des forêts. Rougit facilement si elle est blanche. E. Descendu tout d'un coup. Se montre utile lors d'une randonnée forestière. Ruisselet. F. La forêt héberge plus de 40% des plantes et des animaux G. Moyen de transport dans certaines forêts. Bien mal parti, dans le fond. H. Son livre contient des écrits pieux. Propre à lui. I. Se plante avant de faire son trou. Là est la difficulté. J. Terme de liaison. Préfixe égalitaire. K. Nous met en garde. Gardé en mémoire. L. Article. M. Expression de toute beauté. N. Sans effets, sauf sur son entourage. Tronc. Applaudissements rythmés. O. Appoint à la parole. Boulettes des îles. P. Un homme de classe. Q. Témoin de règlement de compte. Rendent l'atmosphère électrique. R. Entretien léger. Ils sont organisés par le CIO. S. Haut en bassesse. Année-lumière. Début de flirt. T. Il permet l'accès au réseau. Il met fin au célibat. U. La forêt couvre environ le de la Suisse. Un sujet dans nos forêts.

Site internet de la Commune de Grandvillard

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site www.grandvillard.ch.

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Pour vous **abonner aux actualités** au fur et à mesure de leur publication, il suffit de:

- ouvrir le site www.grandvillard.ch
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne".



ACTUALITÉS

- Travaux de réfection des voies du MOB entre Montbovon et La Tine
- Mise à l'enquête publique du 23 mars au 7 mai 2018 – JPF Gravières SA
- Groupe de jeux en forêt pour enfants de 3 à 6 ans
- Fermeture de la route Grandvillard-Estevonnens – Mise en place d'une déviation
- Huitième édition de l'« Hôpital des nounours » du 21 au 24 mars 2018
- Cours hebdomadaires pour les enfants de 6 à 14 ans – Samedi 14 avril 2018
- Réduction des primes à l'assurance-maladie pour l'année 2018
- Vacances de Pâques – fermeture du Bureau communal

Infos Locales

Local Time 10:31

Mercredi 27 mars 2018	10°C
Jeudi 28 mars 2018	10°C
Vendredi 30 mars 2018	8°C
Samedi 31 mars 2018	7°C
dimanche 1 avril 2018	5°C

Administration Communale

Rue St-Jacques 6
CH - 1666 Grandvillard FR

Secrétariat: +41 26 928 11 30
Contrôle des habitants – AVS: +41 26 928 20 31
Caisse: +41 26 928 20 30

Fax: +41 26 928 11 37
Email: administration@grandvillard.ch

LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

MAR 31	18:00 Evén à la Foi @ Eglise de Grandvillard
AVR 1	10:00 Messe de Pâques @ Grandvillard, Eglise
AVR 2	10:00 Société d'intérêts villageois - ... @ Place du Saudillet
AVR 7	Journée entière Société de Jeunesse - Travaux de...
AVR 20	Journée entière Société de Musique - Concert annuel @ Halle de gym, Grandvillard

LIENS

- COMMUNES VOISINES
- ECOLES
- MEDIA
- PRATIQUE
- SITES OFFICIELS
- TOURISME

ADMINISTRATION COMMUNALE

Rue St-Jacques 6
CH - 1666
Grandvillard FR

[Formulaire de contact](#)

TÉLÉPHONE ET FAX

Secrétariat	+41 26 928 11 30
Contrôle des habitants / AVS	+41 26 928 20 31
Caisse	+41 26 928 20 30
Fax	+41 26 928 11 37

HEURES D'OUVERTURE

Mardi	8h30-11h30 / 14h30-17h00
Jeudi	14h00-17h00
Vendredi	8h30-11h30

ABONNEZ-VOUS À NOS ACTUALITÉS

E-mail *

JE M'ABONNE !